

<b>Zeitschrift:</b>	Générations : aînés
<b>Herausgeber:</b>	Société coopérative générations
<b>Band:</b>	31 (2001)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	Les génériques n'ont pas un destin de stars
<b>Autor:</b>	Prélaz, Catherine / Follonier, Jacques
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-828388">https://doi.org/10.5169/seals-828388</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les génériques n'ont pas un destin de stars !

L'original ou une copie ? C'est la question que l'on peut se poser lorsqu'il s'agit d'ingurgiter un médicament. Si les pharmaciens ont aujourd'hui le droit de substituer une copie à un original sur l'ordonnance d'un médecin, l'avenir des génériques n'est pas rose bonbon pour autant. La réticence des patients demeure forte, celle des médecins et pharmaciens aussi. Le point avec Jacques Follonier, président de l'Association des pharmacies de Genève.



– Quels sont les médicaments pouvant faire l'objet d'un générique ?

– **Jacques Follonier :** Les copies ne concernent que les médicaments qui sont entrés dans le domaine public, c'est-à-dire que le brevet qui les protège est échu, le plus souvent quinze ans après le dépôt de ce dernier. Sur ces quinze ans, il faut compter une dizaine d'années entre la première mise au point d'une molécule, c'est-

à-dire le début des recherches, et la mise sur le marché du médicament.

– Un médicament générique, c'est quoi exactement ?

– Un générique doit être exactement le même que le médicament original, aussi bien dans la substance que dans le dosage. Ce doit être une copie parfaite. Par exemple, une copie de Voltaren 25 ou 75 n'est pas un générique

du Voltaren 50. Par sa forme – forme simple, forme retard, effervescent – il doit également être parfaitement compatible. On accepte en revanche des différences d'excipient et de colorant, l'excipient étant la masse que l'on met autour de la substance pour en faire un comprimé. Sur le marché, un générique doit coûter au moins 25 % moins cher que l'original.

– Un générique a-t-il dans tous les cas la même efficacité que son original ?

– Dans certains cas, on note une activité différente entre le générique et l'original, et même entre les génériques d'un même produit. Le générique peut agir davantage, ou moins, que l'original. On peut citer le cas d'un produit contre l'hypertension, dont le générique est plus efficace que l'original, ce qui peut poser

des problèmes. Mais la différence est le plus souvent inverse, le générique ayant moins d'effet. Dans tous les cas, il faut s'assurer, si l'on substitue un générique à un original, que le patient le supporte tout à fait bien.

– Peut-on au moins dire que dans la majorité des cas, le générique a exactement le même effet que l'original ?

– Honnêtement, on ne peut pas l'affirmer! Si l'on compare, parmi les médicaments vendus sur conseil en pharmacie, quatre formes de génériques antidouleurs à base d'ibuprofène, qui sont exactement le même produit, on constate que certaines personnes réagissent très bien à l'un d'eux et pas du tout à un autre.

#### – Quelles sont les raisons de cette différence d'efficacité?

– La première est totalement psychologique. Une personne habituée à un médicament qu'elle connaît bien et qui lui convient tout à fait, considérera forcément qu'un autre est moins bon. Mais il y a aussi des raisons objectives à cette différence. Si l'on reprend l'exemple des génériques à base d'ibuprofène, l'un d'eux, le plus récent, agit en moyenne cinq à six fois plus rapidement que les autres. Cela est dû à sa forme galénique, puisqu'il s'agit d'un sel, qui agit un peu comme de l'Aspégic, dans les cinq minutes.

#### – Ces raisons sont-elles un frein au succès des génériques?

– Il y a un frein psychologique vraiment très important. Nous avons tous à l'idée qu'un générique est une copie, et qu'une copie, c'est forcément moins bien qu'un original! Chez nos voisins français, les pharmaciens avaient conclu un accord avec l'Etat pour parvenir à ce que les génériques représentent 10% du marché des médicaments. Ils ne sont arrivés qu'à 5,1%, et se sont alors demandé s'ils avaient mal fait leur travail, ou si vraiment la tâche était beaucoup plus ardue qu'on l'avait imaginé. En effet, la mission était plus difficile que prévu, en raison d'une profonde réticence de la population, mais aussi des médecins. On peut espérer qu'à l'avenir, cela changera, y compris chez nous. Mais pour le moment, les génériques engendrent encore beaucoup d'insécurité.

#### – On dit qu'au tout début, les génériques étaient peu fiables.

– C'est un peu un marché sauvage qui s'est ouvert. Depuis lors, on a édicté des règles strictes. Il est relativement compliqué de mettre un générique sur le marché, même si cela se fait moins difficilement que pour un original, puisque les études concernant la molécule utilisée exis-

tent déjà. Mais, comme un original, une copie doit être enregistrée par l'Office intercantonal de contrôle des médicaments (OICM). Une autre réalité peut mettre en cause la fiabilité, la qualité du générique: il s'agit du pays d'où vient la substance médicamenteuse. Sa pureté ne sera pas toujours identique. Du reste, dans les dossiers d'acceptation à l'OICM, il est désormais obligatoire d'indiquer la provenance de la substance.

#### – Qui fabrique des génériques?

– Quelques maisons en Suisse ne produisent que des médicaments génériques. Et pratiquement toutes les grandes industries pharmaceutiques se sont lancées sur ce marché. Elles sortent elles-mêmes un générique de leur produit original, et l'on peut même imaginer qu'à l'avenir un certain nombre d'originaux disparaîtront. Certains fabricants ont une autre attitude: ils se disent qu'un médicament a suffisamment rapporté, et ils décident de baisser son prix, qui concurrence alors celui du générique. Dans ce cas, le prix du générique devrait aussi baisser, puisqu'il doit être en moyenne de 25% inférieur à celui de l'original. Lorsqu'une substance est trop copiée, les prix deviennent similaires, ce qui démontre que c'était sans doute le prix correct du marché.

#### – Les génériques ont-ils des incidences sur le marché des médicaments, voire sur la recherche?

– Ils sont en train, indirectement, d'amplifier un problème que connaît le marché des médicaments. Quasiment tous les nouveaux produits qui arrivent sur le marché sont chers, en raison du temps qu'il faut – dix ans en moyenne – entre le début de leur élaboration et leur commercialisation. Après cela, il faut les rentabiliser, en cinq ans environ, après quoi ils ne sont plus protégés. Mais surtout, les industries pharmaceutiques sortent de moins en moins de nouveaux produits. Cela coûte très cher, par conséquent elles privilient les marchés très porteurs et ne produisent tout simplement pas de médicaments pour des maladies trop rares. Depuis qu'il est possible, au terme du brevet, de faire des génériques de ce produit, elles sont encore plus réticentes. Bientôt, nous allons nous

retrouver avec tout un arsenal thérapeutique qui aura vieilli, et rien de neuf! Voilà qui repose la question du subventionnement de la recherche. Car il existe dans les tiroirs des chercheurs des médicaments extraordinaires qui ne sont pas développés, faute de moyens. Il faut savoir que l'élaboration d'un nouveau produit peut coûter entre 500 millions et un milliard de francs.

#### – Sur le nombre de médicaments commercialisés, combien ont un générique?

– C'est très difficile à évaluer, et extrêmement variable. A titre d'exemple, il existe plus de 200 génériques pour le Panadol, mais pas un seul pour l'Aspirin. Les génériques concernent les médicaments courants, de grande consommation. On ne copie pas quelque chose qui se vend peu, ou mal. Le marché des génériques est un véritable marché parallèle, qui fonctionne selon la rentabilité potentielle des copies qu'il produit. Il y est davantage question d'argent que de confort réel du patient, et cela, à vrai, dire, me gêne.

#### – Les génériques sont-ils remboursés par les caisses maladie?

– Lorsqu'une caisse maladie rembourse un médicament original, elle en rembourse également les génériques. Mais à mon sens, en matière de réduction des coûts de la santé, les génériques sont un mauvais combat. On se trompe de cible. Tant pour le médecin que pour le pharmacien, imposer des copies représente un travail très important, dont je ne suis pas sûr qu'il soit tout à fait judicieux. Actuellement, les génériques représentent en Suisse 3% du marché total des médicaments. Admettons qu'il atteigne bientôt les 5%, soit le score de nos voisins français. Ces génériques sont vendus en moyenne 25% moins cher que les originaux. Economie réalisée: 25% de ces 5%, soit 1,5% sur l'ensemble des médicaments vendus. Quand on sait que les médicaments représentent 10% du coût total de la santé, l'économie n'est plus que de 0,15%! Par conséquent, dire que les génériques permettent de réduire de manière significative les coûts de la santé, c'est bidon. C'est un alibi.

(Suite en page 47)

# Traitements des troubles psychiques et de la dépendance

La Clinique La Métairie dispense des soins de qualité, basés sur une approche multidisciplinaire, dans un cadre discret et offre un service hôtelier de premier ordre.

Elle dispose d'un département de psychiatrie générale, d'un hôpital de jour et d'unités spécialisées pour les traitements suivants :

- Dépression
- Alcoolisme, toxicomanie et pharmacodépendance
- Anorexie et boulimie
- Etats de stress post-traumatique
- Troubles anxieux et dépressifs des aînés

Agrée par la Santé Publique du Canton de Vaud, la clinique fait partie du groupe Capio Healthcare. Elle est membre des associations vaudoise et suisse des cliniques privées (AVCP, ASCP).

N'hésitez pas à contacter notre service de coordination médicale pour plus d'informations.

Clinique La Métairie  
Avenue de Bois-Bougy  
CH-1260 Nyon  
Tél. 022 361 15 81  
Fax 022 361 44 98  
[contact@lametairie.ch](mailto:contact@lametairie.ch)

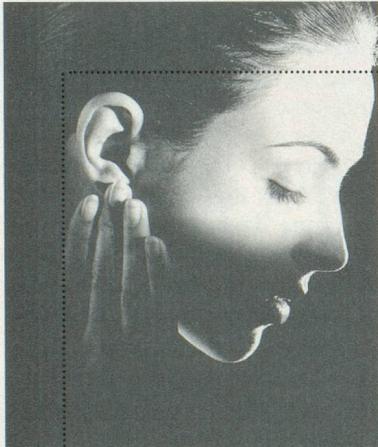
Des compétences reconnues  
Une approche personnalisée



## Clinique La Métairie

<http://www.lametairie.ch>

© Horizon Communication



Vous entendez mal...

# réagissez !

15 centrales à votre écoute

**Bulle** - Rue de Gruyères 28  
Tél. 026 913 90 66

**La Chaux-de-Fonds**  
Pl. du Marché 8a  
Tél. 032 968 85 05

**Hôpital** - Rue de Chasseral 20  
Tél. 032 967 24 65

**Delémont** - Rue de la Molière 7  
Tél. 032 422 44 11

**Fribourg** - Bd de Pérrolles 7a  
Tél. 026 322 36 73

**Genève** - Rue de Rive 8  
Tél. 022 311 28 14

**Lausanne** - Passerelle  
du Grand-Pont 5  
Tél. 021 312 81 91

**Martigny** - Av. de la Gare 11  
Tél. 027 722 42 20

**Monthey** - Av. de la Gare 24  
Tél. 024 471 45 90

**Neuchâtel** - Rue St-Honoré 2  
Tél. 032 724 10 20

**Nyon** - Rue de la Gare 2  
Tél. 022 361 47 90

**Orbe** - Rue Sainte-Claire 9  
Tél. 024 441 00 68

**Payerne** - Rue des Granges 24  
Tél. 026 660 45 35

**Sierre** - Av. de la Gare 1  
Tél. 027 456 44 50

**Sion** - Rue des Vergers 2  
Tél. 027 322 70 58

**Yverdon-les-Bains**  
Rue de Neuchâtel 40a  
Tél. 024 426 23 05

www.centrales-srls.ch

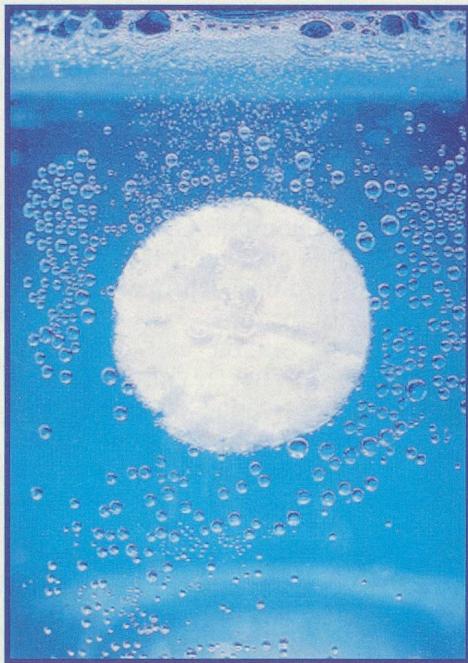


Centrale d'appareillage acoustique

Fondation Centrales SRLS

Fournisseur agréé AI-AVS-AMF-SUVA • Audioprothésistes diplômés

# Les génériques dans la pratique



## – Quelle est l'attitude du médecin vis-à-vis des génériques ?

**Jacques Follonier:** C'est avant tout une question de philosophie. Un certain nombre de médecins n'ont pas envie de prescrire des génériques, pour toutes sortes de raisons, bonne ou mauvaises. Ils ont l'habitude de certains produits, sont contents des résultats, ils ont parfois eu de mauvaises expériences avec les génériques, leurs patients se disent insatisfaits, moins soulagés qu'avec un médicament original. En ce sens, la difficulté est d'ailleurs la même pour les médecins et les pharmaciens. Si, plusieurs fois, des patients reviennent mécontents d'un générique, ils commencent à se méfier. Par conséquent, ils préféreront donner à nouveau l'original, si celui-ci permet un meilleur confort pour le malade. Chez les plus jeunes médecins, on remarque une attitude un peu différente. On les a encouragés à faire attention à ce qu'ils prescrivent, ce qui est d'ailleurs une bonne chose. Ils ont appris à économiser, et sont par conséquent plus favorables aux

génériques. Chez les patients qui suivent un traitement pour la première fois et qui n'ont pas connu le médicament original auparavant, l'usage d'un générique se fait aussi plus volontiers.

## – Quelle est l'attitude du pharmacien ? Qu'a-t-il le droit de faire ?

Depuis le début de cette année, le pharmacien peut, à partir de l'ordonnance du médecin, substituer un générique à l'original, à condition que le médecin ne s'y soit pas clairement opposé. Le pharmacien n'a donc plus besoin de l'autorisation du praticien, il doit simplement l'avertir de la substitution qui a été faite. Dans la réalité, cela ne se passe pas très bien, car le système est beaucoup trop lourd. Il s'agit tout d'abord de convaincre le patient qu'on peut lui donner un générique tout aussi efficace en lieu et place du médicament prescrit par son médecin. Obtenir l'adhésion du patient, cela n'a rien d'évident. Quant à avertir le médecin, ce n'est pas simple. Il faut téléphoner, sans garantie de le joindre, ou faire un mot que le patient lui remettra. Pour le pharmacien, c'est un surcroît de travail administratif important, un gros travail de conseil aussi, pour une opération dans laquelle il est perdant, puisqu'il bénéficie de marges moindres avec les génériques. Le système est par conséquent vraiment mal fichu.

## – Quelle attitude peut-on conseiller aux patients, en particulier aux seniors, qui nous lisent ?

Il faut nuancer. Dans le cas de traitements sporadiques, les choses se passent généralement bien avec des génériques, quel que soit l'âge du patient. Mais quand il s'agit de traitements chroniques, comme c'est souvent le cas pour les aînés, cela devient plus délicat et l'on prend des risques. Il s'agit souvent d'une poly-

médication, dont un générique ne remplacera qu'une partie. Par conséquent, l'association de ce dernier avec les autres médicaments demeure incertaine. Mon conseil aux aînés, c'est qu'ils ne prennent jamais de génériques sans en avoir bien discuté auparavant avec leur médecin ou leur pharmacien, surtout lorsqu'ils sont soumis à des traitements importants. La prise de génériques est possible, mais elle nécessite une attention plus particulière chez les seniors, ce dont les médecins sont bien conscients. Et surtout, si une personne a changé de médication au profit d'un générique, et qu'elle remarque une différence, qu'elle se sent moins bien, qu'elle souffre davantage, il faut absolument le dire ! Offrir le meilleur confort possible à une personne malade doit demeurer la chose fondamentale. On ne peut pas se permettre de brader cela sous prétexte d'économie !

Entretien : Catherine Prélaz

## GÉNÉRIQUES INCONNUS

Au travers d'un sondage rendu public en automne dernier, l'Ofac (coopérative professionnelle des pharmaciens suisses) révélait que près de trois Suisses sur quatre ignorent ce qu'est un médicament générique. Les Alémaniques (76,6%) semblaient encore plus mal renseignés que les Romands (71,5%). Ce sondage indiquait que 85% des patients n'ont jamais réclamé de génériques à leur médecin et que 78,8% d'entre eux ne s'en sont jamais vu proposer. Par ailleurs, si leur pharmacien leur proposait un générique, 75% des Suisses se sont dit prêts à l'acheter. Mais 57% des personnes interrogées reconnaissaient être encore très attachées aux médicaments de marque.